

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT
Brillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 4.1) **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN
Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME)
Chaufontaine : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME
Deluz : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY
François : M. Eric PETIT **Genes :** Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ
Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI
Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS
Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI **Montfaucou :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER
Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4)
Osselle : Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE
Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2)
Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD
Vaire-Arcier : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET
Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

Etaient absents : Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY
Boussières : M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Oriane DELAGUE **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET
La Chevillotte : M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET
Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE
Pirey : M. Robert STEPOURJINE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN
Routelle : M. Daniel CUCHE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Torpes :** M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, JS. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUNET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

Mandataires : M.J. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, JP. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, JL. FOUSSERET (à partir du 2.1)

Délibération n°2015/002861

Rapport n°1.1.6 - Révision et clôture des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement / crédit de paiement (AE/CP)

Révision et clôture des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement / crédit de paiement (AE/CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé d'augmenter le Crédit de Paiement (CP) 2015 de l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » de 20 K€ et de clôturer l'AE/CP « Réalisation d'un magazine 2012-2014 ».

La révision éventuelle des Autorisations de Programme (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors de session budgétaire. Il en est de même pour la clôture des AP-AE/CP. Le vote de la DM I 2015 et CA 2014 sont donc l'occasion d'effectuer ces révisions et clôture.

I. Révision de l'AP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » (Budget annexe Transports)

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (31 mars 2011)	AP Précédente (BP 2015)	AP révisée (DM I 2015)	Variation suite à la
Montant des dépenses de l'AP	1 200 000	1 950 000	1 970 000	20 000
Montant des recettes de l'AP	0	1 581	1 581	0
Besoin de financement de l'AP	1 200 000	1 948 419	1 968 418	20 000

A/ Rappel du programme initial

L'opération d'aménagement d'extension du dépôt de bus de Planoise se poursuit dans une seconde phase, qui fait l'objet de la présente AP/CP.

Cette AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » comprend :

- l'aménagement de l'atelier de carrosserie et l'installation d'une nouvelle cabine de peinture pour bus, les cabines de peinture des sites de Trey et de Planoise n'étant désormais plus aux normes au regard du Code du Travail. Le regroupement de ces activités sur le dépôt de Planoise assurera la cohérence dans le cadre du regroupement sur ce site de la totalité des ateliers débuté en janvier 2010,
- l'aménagement de bureaux pour le transfert de l'ensemble des locaux administratifs du site de Trey vers le dépôt de Planoise incluant la création sur le site du poste central de régulation bus et tramway, afin de permettre l'abandon du dépôt de Trey à l'horizon du projet de tramway. Le délégataire retenu propose, dans l'option 7 de la DSP retenue par le Grand Besançon, une réduction de la contribution forfaitaire versée par la collectivité au titre de l'exploitation des lignes urbaines du réseau GINKO, en contrepartie de la réalisation de ces investissements.

B/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est augmenté de 20 K€ pour terminer l'aménagement de bureaux pour le transfert de l'ensemble des locaux administratifs du site de Trey.

Le CP 2015 s'élève ainsi à 1 114 069 €. Cette augmentation a trois motivations principales.

Au cours des travaux de démolition dans le cadre de la restructuration du bâtiment B3, il a été découvert un matériau amiante sous les ragréages existants, non décelé lors du premier diagnostic amiante. Le retrait de ce matériau a fait l'objet au moment du vote du BP d'une demande de crédits complémentaires de 50 000 €. Son coût effectif s'établit à 46 000 €.

Ce désamiantage eu pour effet de prolonger le délai global d'exécution des travaux. De fait, les entreprises vont répercuter le coût des charges annexes liées à cette prolongation de délai. Il s'agit notamment de la location de locaux provisoires et de la mobilisation de leurs installations de chantier.

De plus, l'exploitant a demandé la création d'un auvent sur l'entrée du bâtiment B1 et un aménagement spécifique pour sécuriser les déplacements des convoyeurs de fond.

Enfin, les ancrages destinés à la fixation de l'antenne sur la toiture du bâtiment B3 ne peuvent être conservés dans l'état. Il convient de les modifier afin de garantir une étanchéité après la réalisation de l'isolation thermique du bâtiment.

En recettes, le montant total de l'AP n'est pas modifié

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2015)

REVISION BP 2015							
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	2015
DEPENSES							
20	études	32 687	0	17 525	520	9 492	5 150
21	acquisitions foncières	297 330			297 330		
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 619 983	197	160 102		365 614	1 094 069
	TOTAL	1 950 000	197	177 627	297 850	375 106	1 099 219
RECETTES							
23	annulation de mandat	1 581	0	0	675	906	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 948 419	197	177 627	297 175	374 200	1 099 219
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé DMI 2015

REVISION DM I 2015							
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	2015
DEPENSES							
20	études	33 887	0	17 525	520	9 492	6 350
21	acquisitions foncières	297 330			297 330		
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 638 783	197	160 102		365 614	1 112 869
	TOTAL	1 970 000	197	177 627	297 850	375 106	1 119 219
RECETTES							
23	annulation de mandat	1 581	0	0	675	906	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 968 418	197	177 627	297 175	374 200	1 119 219
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%

II. Clôture de l'AE/CP « Réalisation d'un magazine 2012-2014 » (Budget principal)

Caractéristiques financières de l'AE			
	AE initiale	AP révisée (13 mars 2014)	Clôture de l'AP (17 juin 2015)
Montant des dépenses de l'AP	660 000	720 000	677 620
Montant des recettes de l'AP	139 950	143 650	91 000
Besoin de financement de l'AP	520 050	576 350	586 620

Cette autorisation d'engagement avait pour objet la réalisation et la diffusion du magazine pour les années 2012, 2013 et 2014.

Dépenses

Initialement le programme voté prévoyait une AE-CP, de 220 K€ par an, de 2012 à 2014. Cette enveloppe avait été augmentée à l'issue du marché précédent de réalisation du magazine, en raison notamment de l'augmentation du coût du papier et de la volonté de donner la possibilité à la Communauté d'Agglomération de produire des suppléments ou hors-séries portant sur les grands projets ou sur les grandes politiques du Grand Besançon.

Ainsi, pendant deux ans, des suppléments consacrés à la redevance incitative, au tramway, à la prospective ou bien encore au programme culturel de l'été « Au fil du Doubs » ont été réalisés. Ces suppléments dont le temps de prise en main et de lecture sont plus longs que le magazine constituent un complément de plus en plus utile pour expliquer les actions et les compétences de l'agglomération aux habitants et peuvent être appelés à augmenter.

Au total, les dépenses de l'AE sur 2012-2014 se sont élevées à 678K€ soit une moyenne de 225 K€ par an.

Recettes

Les recettes s'élèvent à 91 K€ soit 42 K€ au CA 2012 et 49 K€ au CA 2013. Pour autant la régie publicitaire n'a pas honoré le contrat et reversé la part due à l'agglomération malgré de nombreuses poursuites réalisées par la Trésorerie (lettre de relance, mise en demeure, autorisations de saisie, poursuites extérieures et opposition à tiers détenteur). En conséquence les recettes non perçues seront admises en non valeur en 2015 pour un montant de 91 K€.

CLOTURE CA 2014					
Chapitre	Objet	Montant AE-CP	CA 2012	CA 2013	CA 2014
DEPENSES					
011	Conception et impression	518 748	159 283	184 749	174 715
011	Distribution	158 872	59 126	50 728	49 019
	TOTAL	677 620	218 409	235 476	223 734
RECETTES					
70	Emplacement publicitaires	91 000	42 250	48 750	0
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	586 620	176 159	186 726	223 734
	Taux de couverture par financement	87%	81%	79%	100%

À l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'augmentation du crédit de paiement (CP) 2015 de l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » de 20 K€,
- la clôture de l'AE/CP « Réalisation du magazine 2012-2014 ».

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité Reçu le 25 JUIN 2015

Pour : 113

Contre : 0

Abstentions : 2



Contrôle de légalité